

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 9 Octobre 1894

NOUVELLES LOCALES

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort subite de M. Ramon Alcon, Consul général de la Principauté à Cadix (Espagne).

Il était Consul de Monaco depuis 1867, et jouissait parmi ses collègues d'une considération particulière

Le Gouvernement du Prince lui a témoigné à plusieurs reprises l'estime en laquelle il tenait sa personne et ses services, notamment en lui conférant la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, puis en l'élevant au grade de Consul général.

M. Ramon Alcon était Commandeur de l'Ordre du Mérite Naval et Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne, Commandeur de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre, Commandeur de l'Ordre de la Couronne et Chevalier de celui des SS. Maurice et Lazare d'Italie, et Chevalier de N. D. de la Conception de Villa Viçosa de Portugal.

Nous présentons à sa famille nos sympathiques condoléances.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de septembre 1894 a été de 25,437.

Le 3 octobre, le torpilleur n° 173, de la défense mobile de Toulon, commandé par M. Charles Mornet, lieutenant de vaisseau, a séjourné, à la suite d'un fort coup de vent, de 5 à 8 h. du soir, dans le port de Monaco, qu'il a quitté pour se rendre à Villefranche.

Ce matin, nous avons vu le premier yacht de la saison, le *Christabel*, vapeur anglais, à M. A. C. Kennard, capitaine Langmaid, 20 hommes d'équipage, 4 passagers, jauge 102 tonneaux, venant de Nice.

M. Edward Smith, vice-consul d'Angleterre à Monaco, rentré de congé la semaine dernière, a repris immédiatement la direction du vice-consulat, dont la gérance avait, par intérim, été confiée à M. Gurney.

VICE-CONSULAT DE FRANCE

AVIS

Les Français habitant la Principauté, qui sont nés dans le courant de l'année 1874, et qui doivent, en conséquence, prendre part au prochain tirage au sort, sont priés de vouloir bien se présenter à la Chancellerie du Vice-Consulat de France à Monaco, pour s'y faire inscrire sur les tableaux de recensement. (Du 10 octobre au 1^{er} décembre 1894.)

La Chancellerie est ouverte au public, le matin, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2; dans l'après-midi, de 2 h. à 3 h. 1/2.

RAPPORT sommaire des séances du VIII^e Congrès international d'Hygiène et Démographie qui s'est tenu à Budapest, du 1^{er} au 9 septembre, par le D^r Vivant.

Le Congrès, en raison du grand nombre des participants, avait été divisé en vingt sections, si bien que je ne me suis attaché à suivre que les travaux de la section la plus importante, celle de Bactériologie à laquelle ont été annexées, dès le deuxième jour, la deuxième section, Hygiène de l'enfance, et au troisième jour, la cinquième section, Epidémiologie (choléra et fièvre typhoïde).

J'ai à peine besoin de rappeler qu'après deux jours de communications très intéressantes, faites en majeure partie par des professeurs allemands (1), sur la diphtérie, M. le docteur Roux, de Paris, est venu nous apporter le résumé de ses travaux de sept années sur la diphtérie, dont le traitement scientifique est aujourd'hui trouvé, grâce aux patientes recherches de ce savant (2).

La diphtérie, y compris le croup, n'est pas une maladie due à un seul germe comme on pourrait le croire: on connaît, à l'heure actuelle, trois germes qui peuvent contribuer à tuer avec des fausses membranes ou plaques de la gorge, d'aspect à peu près semblable. Ce sont :

- 1° Le bacille de Loëffler ;
- 2° Le streptocoque ;
- 3° Le staphylocoque.

Ces germes peuvent être isolés ou associés : le plus fréquent est le bacille de Loëffler, c'est lui qui tue le plus souvent, mais la présence à côté de lui de l'un ou l'autre des deux autres bacilles ci-dessus nommés ne fait qu'aggraver le pronostic.

M. Roux s'est donc attaché à la recherche du vaccin du bacille de Loëffler, et aujourd'hui on peut dire qu'il est arrivé au but.

En effet, sur 500 enfants traités par la méthode Roux à l'hôpital des enfants de la rue de Sèvres, les résultats obtenus ont été les suivants :

La mortalité globale au pavillon de la diphtérie était antérieurement de plus de 50 %. On pouvait, du reste, pendant le même temps, comparer les résultats obtenus dans un autre hôpital d'enfants, l'hôpital Trousseau ; par l'application des anciens traitements, on y perdait également plus de 50 % des enfants traités.

Le docteur Roux, par son traitement, réduit la mortalité à 24 %, d'où économie de plus de moitié des vies humaines

On trouvera ce chiffre peut-être encore un peu élevé, mais il ne faut pas oublier que l'on apporte à l'hôpital des enfants à toutes les périodes de la maladie, quelques-uns presque agonisants. Il en est qui meurent dans les quelques heures qui suivent leur admission. Or, le traitement du docteur Roux, qui consiste en une injection sous-cutanée de 20 à 25 grammes ou centimètres cubes de sérum antitoxique emprunté à un cheval immunisé ne peut produire d'effets avant 24 heures. La statistique de 24 % est donc grevée d'un certain nombre de morts, dont la méthode n'est pas responsable.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le bacille de Loëffler est quelquefois associé à d'autres germes streptocoques ou staphylocoques qui peuvent, eux aussi, entraîner la mort.

La découverte de M. Roux reste donc entière et donnera des résultats d'autant plus brillants qu'elle sera appliquée plus tôt et dans les cas où il s'agira de diphtérie pure (bacille de Loëffler) non associé au streptocoque ou au staphylocoque.

(1) Les docteurs Behring et Heubner, de Berlin, Aronsohn, de Charlottenbourg, ont fait également des communications sur le traitement de la diphtérie par la sérothérapie, et leurs statistiques sont confirmatives de celles du docteur Roux. Mais ce qui fait la gloire de ce dernier, c'est que seul il a donné la manière de préparer le sérum, et par conséquent fait à l'humanité tout entière hommage de sa découverte.

(2) Il est juste de reconnaître que ce sont les travaux de Behring et Kitasato, sur le traitement du tétanos par la sérothérapie, qui ont mis cette méthode nouvelle de traitement aux mains des savants et ouvert la voie aux recherches de Roux sur la diphtérie.

M. Roux a attiré également l'attention de ses auditeurs du Congrès sur l'innocuité absolue de sa méthode. Dans tous les cas, où l'enfant présente des plaques dans la gorge, le médecin traitant prononce le mot de diphtérie, lorsque les symptômes généraux sont graves.

Or, l'examen bactériologique, par un prélèvement des fausses membranes et ensemencement sur un milieu approprié, permet seul de porter un diagnostic exact : il s'agit ou non du bacille de la diphtérie — Dans le cas où il n'y a aucun des trois germes nommés plus haut, la maladie n'offre presque pas de gravité.

Or, ces cas sont assez fréquents puisque, sur les cinq cents enfants entrés au pavillon de la diphtérie et traités par la méthode de M. Roux, c'est-à-dire recevant dès leur entrée une injection de 20 centimètres cubes de sérum antitoxique, un cinquième environ, soit à peu près une centaine, n'avaient pas la diphtérie. L'injection ne leur a été en rien préjudiciable.

M. Roux recommande d'appliquer toujours de suite, en présence de fausses membranes, dans la gorge, son traitement. Puis de faire l'examen bactériologique par cultures, qui demande vingt-quatre heures, et si l'examen est négatif, s'en tenir à la première injection. Si, au contraire, l'examen décèle le microbe de la diphtérie, renouveler l'injection tous les deux jours jusqu'à guérison.

La dose de 20 centimètres cubes est très bien supportée et donne lieu seulement à quelques phénomènes locaux insignifiants : douleur légère, rougeur, etc.

M. Roux, dans une conférence spéciale sur la sérothérapie, a expliqué à ses auditeurs comment il avait été amené, par suite de l'application de la théorie générale des vaccins immunisants de Pasteur, à choisir le cheval comme milieu de préparation du liquide antitoxique.

On prépare des cultures pures de bacille de Loëffler, on inocule à un cheval sain des doses tous les jours croissantes de bacille diphtérique, comme on procède dans la rage avec les moëlles dont la virulence a été atténuée par exposition à l'air.

Dans la diphtérie, comme dans la rage, les doses que l'on injecte en dernier lieu, si on les eût données dès le début, auraient provoqué chez l'animal une réaction violente qui l'eût tué, mais par suite de l'accoutumance progressive, il n'est que peu influencé dans sa santé par ces doses de plus en plus fortes.

Or, la partie liquide, le sérum du sang de ce cheval ainsi préparé se trouve contenir des principes *antitoxiques*, qui neutraliseront, une fois introduits dans la circulation d'un être humain atteint de la même maladie, les poisons ou *toxines* sécrétées sur place par le microbe et passant de là dans le torrent circulatoire. C'est là en dehors de la rage, la première application des théories de Pasteur à la thérapeutique scientifique des maladies aiguës; il y a tout lieu d'espérer que ce ne sera point la dernière, d'autant plus, que le vendredi 7 septembre, un autre élève de M. Pasteur, M. Metchnikoff est venu apporter une communication sur le choléra, communication qui a eu presque autant de succès que celle de M. Roux. M. Metchnikoff a donné le résumé de ses travaux des dernières années sur le choléra, et il a terminé en disant que lui aussi il espérait être sur la voie du traitement scientifique de cette maladie. Or, dans la bouche de pareils savants, une affirmation de ce genre équivaut presque à la certitude, et il y a tout lieu de croire que d'ici quelque temps le monde sera encore une fois réjoui

par l'annonce d'une de ces découvertes bienfaisantes destinées à immortaliser le nom de leur auteur.

Le grand succès du Congrès a donc été pour les deux élèves de Pasteur, MM. Roux et Metchnikoff, qui ont soulevé des tonnerres d'applaudissements.

M. le professeur Chantemesse, délégué officiel du Gouvernement français, à la place du professeur Brouardel empêché, a fait également le vendredi 7 septembre une communication très applaudie, dans laquelle il est venu apporter des faits nouveaux à l'appui de la théorie, défendue par l'école française d'hygiénistes, à savoir que l'extension du choléra et de la fièvre typhoïde est due surtout à l'eau d'alimentation.

En somme, grand succès pour la France quoiqu'elle eût peu de représentants !

Pour ma part, le mercredi 5, à la XIV^e section (hygiène des villes) j'ai fait une communication intitulée :

« De l'organisation sanitaire de la Principauté de Monaco depuis les nouveaux règlements de 1893, et premiers résultats obtenus. » Je me suis attaché à démontrer que, grâce à la sollicitude éclairée de S. A. S. le Prince Albert, nous avons maintenant une loi sanitaire et une hygiène générale qui n'ont rien à envier à aucun des pays de l'Europe.

Le vendredi 7, je faisais à la première section, sous le titre « hygiène prophylactique de la Tuberculose » une communication dans laquelle je faisais ressortir aussi ce fait que, dans la Principauté de Monaco, la phtisie pulmonaire était rangée au nombre des maladies entraînant à leur suite la désinfection, et que par conséquent la crainte de contagion par le séjour dans les locaux occupés par les phtisiques était devenu illusoire, du moins en ce qui nous concerne.

Je ne parlerai que pour mémoire du côté réceptions qui a été splendide : le premier jour par l'archiduc Charles Louis au palais impérial, le deuxième jour et le dernier jour par la ville de Budapest, les autres jours par le président du conseil, les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, les particuliers (comte Esterhazy, M^{me} Saxhener, les dames hongroises de Pest, etc....) somme toute, beaucoup d'enthousiasme chez les congressistes et chez leurs hôtes.

Si j'ai pu, dans la mesure de mes moyens, rendre quelque service en faisant connaître notre législation sanitaire, je serai heureux de m'être montré digne de la mission dont avait bien voulu m'investir la bienveillance de S. A. S. le Prince Albert.

Monaco, le 2 octobre 1894.

D^r E. VIVANT.

Dans notre numéro du 18 septembre dernier, nous avons fait connaître les circonstances à la suite desquelles un palefrenier de Nice, Massiada Joseph, avait été arrêté à Monaco. Employé chez le sieur Macarri Antoine, ce jeune homme était parti nuitamment avec la voiture et le cheval de son patron, emmenant avec lui des camarades avec lesquels il se proposait de mener joyeuse vie. Traduit devant le Tribunal correctionnel de Nice, il a été acquitté à l'audience du 2 octobre, les juges ayant estimé que l'intention frauduleuse n'était pas suffisamment établie et le patron ayant d'ailleurs retiré sa plainte.

Le service d'hiver commencera le 3 novembre prochain sur le chemin de fer P.-L.-M. Il y aura, à Monaco, chaque jour, 27 trains dans chaque sens.

Les trains de luxe dits « Méditerranée » seront repris deux fois par semaine, savoir :

Le train L. 21, de Paris à Vintimille, le mardi et le samedi au départ de Paris; le train L. 22 le lundi et le jeudi au départ de Vintimille.

Pour la première fois, le train L. 21, le mardi 6 novembre (nuit du 6 au 7), et le train L. 22, le jeudi 8 novembre (nuit du 8 au 9).

La Compagnie des chemins de fer du Sud de la France a décidé, de concert avec la Compagnie P.-L.-M., que les billets de deuxième classe sur le P.-L.-M. seront valables en première sur les lignes du réseau S. F.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Toulon. — Un incendie considérable s'est déclaré le 2 octobre dans les grands magasins d'épicerie et spiritueux Martin, rue du Canon.

Il a pu être éteint grâce à la promptitude des secours. La marine et la guerre ont fourni des détachements d'hommes et envoyé leurs pompes. Les maisons contiguës et les maisons voisines, protégées par de véritables torrents d'eau, ont été préservées. Une partie de l'entrepôt, sis sur l'arrière à un des étages de l'immeuble enflammé, est sauvée.

De courageux marins escaladaient les balcons pour pouvoir utilement diriger les lances des pompes.

La marine a envoyé un vapeur avec sa puissante pompe. Il est venu s'emboîser devant le quai du port et on a déroulé de longues manches à travers les rues pour arriver jusque sur le théâtre de l'incendie.

Tout a brûlé, il ne reste dans les magasins que des décombres. On compte plusieurs blessés, aucun n'est grièvement atteint.

Nice. — M. Albert Hec, inspecteur des postes et télégraphes à Constantine, est appelé en la même qualité à Nice, en remplacement de M. Massoni, nommé directeur des postes et télégraphes du département des Basses-Alpes.

— A la suite des demandes de modifications des abonnements de saison pour le téléphone, à Nice et dans les villes de saison, l'administration vient de prendre de nouvelles dispositions dont M. Gougé, directeur des postes et télégraphes des Alpes-Maritimes, informe le public par la note suivante :

Nice, le 3 octobre 1894.

« En vertu d'une décision que vient de prendre l'administration, le public pourra, dans les stations hivernales du littoral méditerranéen et à dater du 1^{er} octobre de chaque année, contracter des abonnements dits « de saison » dans les conditions suivantes :

« Ces abonnements partant des 1^{er} et 15 de chacun des mois d'octobre, novembre et décembre seront admis pour une période de six mois, avec faculté, pour l'abonné, d'en proroger la durée jusqu'au 30 juin inclusivement, moyennant le paiement d'un trimestre entier de l'abonnement, quels que soient le point de départ et la durée effective de la prorogation.

« Des abonnements de saison pourront être également accordés à partir des 1^{er} et 15 de chacun des mois de janvier à juin, mais à la condition que tous prendront fin au 30 juin et que, quelle que soit leur durée effective, ils entraîneront pour le titulaire l'obligation de payer le montant intégral de l'abonnement de six mois. »

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La nomination du baron de Courcel au poste d'ambassadeur de France à Londres a produit la meilleure impression dans les cercles politiques anglais et dans le monde diplomatique. M. de Courcel a été ambassadeur à Berlin, où il a succédé à M. de Gontaud-Biron et précédé M. Herbet.

C'est un diplomate de carrière, qui est très apprécié par l'aménité de ses manières, la fermeté de son caractère et par des écrits qui prouvent qu'il connaît admirablement toutes les questions qui intéressent la France à l'étranger.

Il parle à la perfection la langue anglaise, et, récemment, en qualité de président du tribunal arbitral relatif aux pêcheries de Behring, il a prononcé un discours de clôture que le *Times* a publié en entier en le qualifiant de morceau de haute littérature.

C'est dans la fréquentation de la haute société anglaise, où il a les meilleures relations, que M. de Courcel a appris à manier si habilement la langue du pays où il va être appelé à représenter la France.

La presse de Londres a fait le meilleur accueil à cette nomination, et a compris que le successeur de M. Decrais, tout en étant un Français d'origine, d'esprit et de tempérament, aimait l'Angleterre, sa langue, ses habitudes, ses mœurs, et que nul ne pouvait être plus apte à faciliter en ce moment la solution des graves questions qui s'agitent entre les deux pays, et qui ont un si grand contre-coup sur la politique générale du monde.

×

Le Président de la République et M^{me} Casimir-Périer viennent de quitter Pont-sur-Seine et de rentrer à Paris, afin d'assister au Grand-Prix d'automne. A cette occasion, les équipages du Président feront pour ainsi dire leur inauguration, et la domesticité quittera la livrée bleue pour la livrée marron adoptée par l'Élysée. M. Grévy et M. Carnot avaient fait des contrats avec des loueurs qui leur fournissaient les chevaux dont ils avaient besoin. M. Casimir-Périer tient à avoir ses écuries, comme jadis le maréchal de Mac-Mahon, et on dit que le luxe de ses

attelages, dimanche prochain, produira un grand effet sur le champ de courses du Bois de Boulogne.

Le Conseil municipal de Paris a eu une intelligente initiative en instituant ces courses d'automne, qui seront le signal d'un grand mouvement mondain.

Il est évident qu'il sera difficile de réagir contre la tendance que l'on a depuis quelques années, d'imiter l'Angleterre et de réserver pour le printemps les grandes réceptions; mais il est certain que dimanche les modes nouvelles se produiront et que les Parisiennes, encore très indécises sur la forme à donner aux chapeaux, aux robes et aux manteaux, seront à même de comparer les créations des meilleurs faiseurs et de faire un choix qui fixera les grandes lignes de la mode hivernale. Restera-t-on aux costumes de 1830 ou inventera-t-on quelque chose d'inédit; c'est ce que nous saurons bientôt et ce que nous dirons dans notre prochaine lettre.

×

La physionomie de Paris est très curieuse en ce moment. Nous sommes à la veille de ce qu'on appelle ici le grand terme, c'est-à-dire à la veille de l'époque où il y a le plus de déménagements et où les Parisiens de toutes les classes cherchent un nid confortable pour y passer l'hiver. Un phénomène curieux à noter. Il y a quelques années encore, les familles les plus aristocratiques et les plus riches tenaient à fixer leurs pénates dans des hôtels particuliers. Aujourd'hui, il y a une tendance à aller habiter un étage dans de vastes immeubles agencés un peu à l'américaine. Est-ce un bien? est-ce un mal? Pour ma part, je préférerai toujours les vieilles habitudes françaises et la vie familiale isolée de tous les voisinages à ce qui se passe à Londres où il vient de se construire plus de cent maisons, curieuses à visiter : chaque famille y a son appartement qui communique par des téléphones avec les cuisines, les écuries, les offices, etc.; on n'a plus besoin d'avoir de domestiques, on vit comme à l'hôtel, on fait monter son dîner à raison de tant par tête et on se sert de voitures qui rappellent celles de nos cercles en France.

Je crois qu'à Paris ces mœurs s'acclimateront difficilement; mais, en fidèle observateur des choses mondaines, je dois signaler qu'il s'y est créé de toutes parts des immeubles qu'on désigne sous le nom de maisons modernes, dont j'ai visité dernièrement un des types les plus parfaits. C'est une maison de l'avenue Hoche appartenant à MM. Menier frères, construite sur les plans de MM. Ricard et Le Foll.

Cet immeuble modèle a 50 mètres de façade sur l'avenue Hoche, cinq étages distribués en une vingtaine d'appartements; des vestibules très vastes conduisent à six ascenseurs et à de larges cours où sont situées des écuries, des remises, etc. Chacun de ces appartements a de l'eau chaude et de l'eau froide à profusion, des salles de bains, de magnifiques cabinets de toilette, électricité, téléphone, en un mot tout ce qu'a trouvé la science moderne pour augmenter le confortable de la vie.

Ce qui est peut-être plus curieux encore, c'est l'idée qu'ont eue les architectes de créer une salle de fêtes de dimension et d'aspect surprenant. Partout des meubles du style Louis XIV le plus pur, des plantes vertes, des fleurs, des glaces de six mètres de haut, des lustres monumentaux éclairés à la lumière électrique.

MM. Menier ont l'intention d'inaugurer prochainement cette salle exceptionnelle par une grande fête donnée au Tout-Paris.

Après ce baptême mondain, cette salle sera à la disposition de tous les locataires de l'immeuble qui auront le droit de recevoir à tour de rôle leurs invités.

L'idée est ingénieuse et méritait d'être mentionnée.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

UN ANTIDOTE CONTRE LES MORSURES DE SERPENTS ET LES EMPOISONNEMENTS PAR LES CHAMPIGNONS. — Le venin du cobra (*Naja tripudians*) entraîne la mort sans qu'on puisse arrêter son action, dès qu'il est introduit dans la circulation; ce fait, admis jusque-là, serait démenti aujourd'hui : l'*Australasian Medical Gazette* publie une note sur un cas de guérison de morsure de cobra par l'emploi de la strychnine.

Cet alcaloïde constituerait encore un antidote remarquable dans un cas d'empoisonnement qui nous intéresse davantage, dans nos climats tempérés, celui de l'empoisonnement par les champignons.

D'après la *Médecine moderne*, M. Konigsdorfer aurait obtenu des résultats merveilleux par des injections sous-cutanées de strychnine (0^{gr}, 001) dans le traitement de personnes empoisonnées par ces cryptogames. Le réta-

blissement était parfois instantané « comme par enchantement. » La dose totale de strychnine injectée a été de 0^{gr}, 012).

LES ARBRES MALADES. — Une épidémie singulière sévit depuis quelque temps sur les arbres de Paris. De robustes et verts qu'ils étaient, ils deviennent chétifs, s'étiolent, puis meurent sans qu'on sache encore quel processus morbide fait de ces vivants jadis vigoureux des cadavres que l'industrie même rejette comme inutilisables.

Le châtaignier, le mûrier, le pommier, le marronnier surtout sont atteints. Arrivera-t-on à en préserver le reste des arbres des vergers, ainsi que les sujets restés valides des promenades? Cette situation préoccupe sérieusement aussi bien les agriculteurs soucieux de leurs récoltes que les citadins qui déploieraient de voir disparaître de leur ville ces ombrages qu'ils aimaient à y trouver.

De nombreuses pétitions ont été adressées à ce sujet au ministère de l'agriculture.

M. Louis Crié, professeur à la Faculté des sciences de Rennes et membre correspondant de l'Académie de médecine, a été désigné pour l'étude approfondie de cette question. En province, M. Louis Crié s'est presque uniquement occupé des pommiers et des châtaigniers. Dans les Cévennes, les Pyrénées et la Bretagne, les ravages, en ce qui concerne cette dernière essence, sont énormes.

A Paris, M. Louis Crié s'occupe surtout des marronniers, dont il a signalé le dépérissement dans plusieurs grandes villes du centre et du midi de l'Europe.

Des premières constatations qu'il a faites, à Paris, il résulte que la maladie de ces arbres ne doit pas être attribuée aux émanations des conduites de gaz qui sillonnent le sous-sol de la ville, bien que cette théorie ait été jusqu'ici couramment admise par le public.

Faute de pouvoir parer à un mal déterminé, le service des plantations se contentait de remplacer un arbre mort par un autre, aussitôt condamné. On trouva même, l'an dernier, dans cette explication fantaisiste de l'action du gaz, un argument pour demander l'installation de l'éclairage électrique aux Tuileries!

Nous aurons l'occasion, lorsqu'un rapport détaillé sur ce sujet aura été déposé à la préfecture de la Seine, d'étudier plus complètement la maladie dont il s'agit et les remèdes qui seront proposés pour la combattre.

Mais dès maintenant il est certain que ni le gaz, ni les serpentins, qu'on avait aussi accusés, ne sont pour rien dans cette maladie.

UTILITÉ DE L'ANTHROPOMÉTRIE. — On vient de mettre en pratique, en Suisse, pour la première fois, les méthodes du service anthropométrique fondé par le docteur Bertillon.

M. Schertz, directeur de la police de Berne, après avoir mesuré lui-même une femme qui, arrêtée pour vol à la tire, déclarait qu'elle était d'origine parisienne, a pu, grâce aux fiches du service anthropométrique tout récemment institué dans le canton, lui démontrer qu'elle était une Italienne expulsée, déjà condamnée à plusieurs reprises par les tribunaux français. M. Schertz a écrit à ce sujet à M. Bertillon, qui lui a confirmé l'exactitude de son expérience en lui adressant la photographie de la femme arrêtée ainsi que son signalement complet.

En même temps venait d'Angleterre, adressée au service anthropométrique de Paris, une demande émanant d'un individu arrêté à Londres sous l'inculpation d'avoir été complice d'un coup de main à telle date. Il pria M. Bertillon de fournir pour lui, à la justice anglaise, la preuve d'un alibi précis en déclarant qu'à la date indiquée il se trouvait à la prison de Poissy, après avoir passé, la veille, par le service anthropométrique de Paris. M. Bertillon a retrouvé, en effet, au jour indiqué par cet inculpé, les fiches relatant son signalement et ses mesures, il en a envoyé la mention au service anthropométrique anglais. L'anthropométrie n'est donc pas seulement utile à la justice : les filous eux-mêmes y font appel.

Le théâtre qui est actuellement en cours de construction à Buenos-Ayres sera sans contredit le plus grand du monde. Cinq mille personnes pourront s'y tenir commodément. Une rampe extérieure permettra aux voitures de monter jusqu'au couloir des loges, et des

ascenseurs seront mis à la disposition des spectateurs des galeries. Une autre curieuse innovation consistera dans la possibilité de transformer la salle en un cirque en moins de trois heures de temps. La piste pourra à son tour être convertie en piscine. Les dimensions de la scène permettront un déploiement scénique de huit cents personnes.

UNE STATISTIQUE. — La production totale de toutes les mines du monde, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à l'année 1892 inclusivement, a fourni 233,949,972 kilogrammes d'argent représentant à notre pair bimétallique, 51,936 millions de francs, et 12,358,932 kilogrammes d'or représentant 42 milliards 564 millions de francs.

Soit au total : 94 milliards et demi.

Si l'on donnait à la masse respective des deux métaux précieux une base équivalente, par exemple, à celle du cube parfait de l'or (8 mètres 62 de côté, soit 74,30 mètres carrés de surface à la base), on pourrait, avec les 22,280 mètres cubes d'argent élever une colonne massive exactement égale, en hauteur à la tour Eiffel, soit 300 mètres, la hauteur de la colonne d'or étant représentée par 8 mètres 62.

La cour carrée du vieux Louvre a 120 mètres de côté environ, c'est-à-dire une surface de 14,400 mètres carrés. Si l'on coulait la masse totale d'argent dans cette immense cour, l'épaisseur du bloc en fusion atteindrait la même surface 1 mètre 546 millimètres. Répandue sur la même surface, la masse totale d'or ne fournirait que 14 millimètres d'épaisseur.

Enfin, pour loger la masse totale d'argent, il faudrait un édifice au moins deux fois plus vaste que le grand hall de la Bourse de Paris, tandis que toute la masse d'or extraite depuis 1493 tiendrait dans une petite remise de 13 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur et 4 mètres 92 de hauteur.

VARIÉTÉS

Les devanciers de Christophe Colomb

Faut-il voir dans le continent américain le reste de cette terre immense dont Platon nous a conservé le souvenir sous le nom d'Atlantide?

Selon, le législateur d'Athènes, qui vivait au dixième siècle avant notre ère, avait appris l'histoire de cet empire mystérieux dans les conversations savantes qu'il eut avec des prêtres égyptiens, et si l'Athénien n'écrivit point l'histoire de l'Atlantide, ce fut parce qu'il envisagea l'œuvre comme trop considérable pour son âge. Dans son dialogue de Timée, Platon nous explique que l'Atlantide, en un jour de tremblement de terre, disparut au milieu des eaux, laissant seulement une masse de boue qui rendait l'Océan impraticable.

Evidemment, il ne faut point accorder une trop grande importance au récit de Platon et en déduire, comme l'ont fait quelques auteurs modernes, que le continent américain représente une partie non détruite de l'Atlantide. Cela est possible; mais il convient de retenir seulement un double fait : l'existence d'une terre située à l'ouest du monde grec et la connaissance d'une mer impénétrable.

Si un peuple ancien a pu connaître l'Amérique, c'est assurément les Phéniciens. C'étaient de hardis navigateurs, et nous savons que le roi d'Égypte, Néchao, au VII^e siècle avant notre ère, avait à son service des Phéniciens qui partirent de la mer Rouge et revinrent en Égypte par la Méditerranée.

Il est vrai qu'il était plus facile de suivre les côtes que de traverser un vaste océan. Mais les Phéniciens qui naviguaient sans cesse pour leur commerce, devaient nécessairement être entraînés loin des côtes par des tempêtes et des courants. Aussi bien, il est certain qu'ils abordèrent aux Canaries, connue dans l'antiquité sous le nom d'Iles Fortunées, et aux Açores qui sont probablement les fameuses Cassitérides d'où ils tiraient l'étain si recherché. De là, ils entrèrent dans la mer des Sargasses, et c'est d'après des relations phéniciennes que des auteurs anciens, Scylax, Aristote, Théophraste et Aviénus décrivent la masse énorme d'herbes qui arrêtaient les vaisseaux. Cet obstacle paraît avoir été franchi, car Aristote raconte que les Phéniciens avaient découvert, à plusieurs journées de navigation, une grande île, couverte de bois,

sillonée de larges fleuves et d'une admirable fertilité. Diodore de Sicile est encore plus explicite et relate comment des Phéniciens de Gadès (Cadix), entraînés par la tempête au milieu de l'Océan, pendant plusieurs jours, abordèrent dans une île d'une étendue considérable située à l'occident de la Libye et couverte d'une végétation luxuriante.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les renseignements sur les voyages des Phéniciens soient aussi peu nombreux, car, marchand avant tout, ce peuple avait intérêt à taire ce qu'il savait des pays lointains d'où venaient tant de denrées précieuses et pour prévenir la concurrence, non seulement on répandait des bruits effrayants sur ces contrées éloignées, mais encore les Phéniciens n'hésitaient pas à couler le navire étranger qui était sur le point de découvrir leur secret.

Plus tard, les Irlandais, auxquels on donnait ces mêmes Phéniciens pour ancêtres légendaires, eurent aussi l'amour des aventures et le goût des voyages. Convertie au christianisme, l'Irlande, surnommée l'Île des Saints, devint une pépinière de missionnaires. En 565 de notre ère, saint Columba recommandait au chef des Orcades, à la cour du roi des Pictes, quelques moines, ses disciples, qui étaient allés à la découverte d'un pays désert, au delà de la mer impénétrable.

Les légendes irlandaises, si nombreuses, font plus d'une fois mention de la terre merveilleuse, à l'ouest, au delà de la grande mer, et voici en quelques lignes le sujet d'une de ces légendes :

Oisín, fils de Fionn, plus connu sous le nom d'Ossian, racontant à saint Patrice les histoires du vieux temps, dit que se trouvant avec son père Fionn, il vit apparaître une jeune fille d'une beauté resplendissante qui arrivait de la grande terre de l'Ouest, le *Tir-na-n-og*, où les arbres sont chargés de fleurs et de fruits, où le miel et le vin coulent à flots. Cette jeune fille disait que là-bas on ne craignait ni la vieillesse ni la mort; on y vivait dans les fêtes, au milieu de tout ce qu'on pouvait souhaiter.

Oisín suivit la jeune fille qu'il épousa, mais au bout de trois siècles, il voulut revoir l'Irlande et après y avoir abordé, il devint vieux, caduc et aveugle. *Tir-na-n-og* ou, si l'on aime mieux, la *Fontaine de Jouvence*, a été souvent célébrée depuis Ossian et on l'a toujours placée dans une région occidentale.

Saint Brandan, le héros irlandais, célèbre par ses aventures dans l'Europe entière, au moyen âge, après avoir fondé de nombreux monastères, entre autres celui de Cluainsfert dans le Connaught, où trois mille moines lui obéissaient, résolut, au commencement du VI^e siècle, d'évangéliser des terres nouvelles. Il avait déjà été précédé dans cette voie par deux autres moines, Mernoc et Barintus. Saint Brandan, suivi de nombreux disciples, fit pendant cinq ans plusieurs voyages qui tiennent souvent du merveilleux. Tantôt, il est question d'une île, véritable paradis des oiseaux, qui pourrait correspondre à l'une des Açores, tantôt les navigateurs descendent sur un îlot qui se met en mouvement; ailleurs, c'est l'oiseau Gripha qui se précipite sur les navires ou bien, on voit des monstres marins combattre l'un contre l'autre. Quelques-uns de ces faits ont une évidente parenté avec des épisodes des voyages racontés dans les *Mille et une Nuits*. Enfin, après bien des tourments, saint Brandan et ses compagnons trouvèrent une terre inconnue, avec un fleuve immense. Mais alors un ange apparut, qui ordonna aux moines de retourner en Irlande.

D'autres traditions nous parlent de contemporains de Saint Brandan qui firent aussi des voyages remplis d'aventures, tel l'Irlandais Maelduin qui découvrit plusieurs îles merveilleuses.

A vrai dire, ces relations sont bien fantastiques et elles ont surtout de l'intérêt parce qu'elles montrent toujours la préoccupation des découvertes lointaines.

Du reste, ces traditions conservent le souvenir de réelles expéditions, car il est bien certain que les *Papae*, ou prêtres irlandais, s'avancèrent dans l'ouest et des Orcades passèrent aux Feroë, puis en Islande. Ces faits nous ont été transmis par le prêtre irlandais Dicuil qui, en 825, écrivit un curieux traité de géographie : *De mensura orbis terræ*.

Chassés par les Northmans, les Irlandais, établis dans ces îles, remontèrent dans leurs navires et, poussés par les tempêtes, abordèrent en Amérique dans une région

qu'ils nommèrent Irland it Mikla, ou Grande Irlande. Les chroniques irlandaises parlent de plusieurs voyages effectués au XI^e siècle dans des contrées occidentales, où l'on trouvait des gens qui parlaient l'irlandais, qui étaient civilisés, mais qui voyaient d'un mauvais œil les étrangers venant du nord-est. Dans une autre saga ou chronique, il est dit, d'après le récit de plusieurs Esquimaux, que les habitants de l'Irland it Mikla étaient vêtus de blanc et marchaient en bandes, portant des drapeaux et chantant. Cette description montre qu'il s'agit probablement d'indigènes civilisés par les Papes irlandais et qui avaient conservé le costume blanc des moines de saint Columba et l'usage des processions où l'on chantait des cantiques.

Les documents irlandais ne sont pas les seuls qui parlent de la terre de l'ouest. Si l'on se rapporte à la relation des deux patriciens de Venise, Nicolo Zeno et Antonio Zeno, on trouve encore des détails intéressants pour notre sujet. Ces deux Vénitiens, poussés, vers la fin du XIV^e siècle, dans les régions du nord-ouest de l'Europe, apprirent de la bouche d'un vieux pêcheur des îles Feroë, qu'il y avait à plus de mille milles, une île située à l'ouest et nommée Estotiland. Des pêcheurs étaient restés cinq années dans cette contrée fertile et riche, où il y avait des livres latins dans la bibliothèque du roi.

Le sol renfermait des mines d'or que les habitants exploitaient; le commerce se faisait surtout avec le Groënland d'où l'on tirait des peaux, du soufre et de la poix. Au sud de cette île s'étendait une immense région, très peuplée et riche en champs cultivés, en forêts, en villes et en châteaux.

Non seulement les Irlandais, mais encore les Gallois paraissent avoir pénétré en Amérique dès le XII^e siècle. Madoc, un prince Gallois, qui partit avec trois cents hommes, s'y établit, sans doute; et au XVI^e siècle, à une époque où Walter Raleigh fondait des colonies anglaises en Amérique, l'historien David Powel relatait l'expédition de Madoc, d'après des traditions dignes de foi.

Une autre preuve que les colonies irlandaises ont réellement été fondées en Amérique, c'est que dans diverses régions, les voyageurs du XVI^e siècle constatèrent de nombreux vestiges du christianisme. Lorsqu'en 1534 Jacques Cartier plantait une croix sur le littoral du Canada, les indigènes lui indiquèrent par signes qu'ils en avaient de semblables. Du reste, les historiens qui ont étudié les récits islandais et autres, MM. Beauvois et Gaffarel, sont persuadés que l'Irlandais Mitkla des Papes irlandais devait occuper l'île de Terre-Neuve et la rive méridionale du Saint-Laurent.

En résumé, on voit clairement que l'heureux voyage de Christophe Colomb n'est qu'un épisode de l'histoire de la découverte de l'Amérique. D'autres avaient précédé le grand navigateur génois.

(La Géographie.)

J.-A. BLANCHET.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont informés que l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 octobre courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 34 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le MARDI TRENTE OCTOBRE 1894, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
2, rue du Tribunal, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, substitué par M^e BLANC, son collègue, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, mon-

sieur Antoine ROMAGNAN, sapeur-pompier, et madame Augustine CASSINI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de monsieur Jacques GARIAZZO, maître maçon, domicilié à Borriana (Italie), résidant actuellement à Monaco, et pour lequel domicilié est élu à Monaco en la même étude, tous les droits que monsieur Gariazzo possède sur une maison située à Monaco, quartier du Castelleretto, divisée en deux corps de bâtiment séparés par une cour, soit le premier étage du principal corps comprenant deux chambres, cuisine et cabinets.

L'immeuble duquel font partie les droits cédés, est porté au plan cadastral sous les numéros 394, 395 et 396 de la section B, et confine dans son ensemble: au nord à un chemin commun aux consorts Strafforelly et Gastaldi, au midi aux époux Ange Sottis avec lesquels le mur est mitoyen, à l'est à messieurs Notari et Ajani avec lesquels le mur est aussi mitoyen et à l'ouest à la rue ou chemin commun à divers propriétaires.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de trois mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 9 octobre 1894.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, substitué par M^e BLANC, son collègue, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, monsieur Louis MARTIN, entrepreneur, demeurant à Menton, a acquis de monsieur Jules ROBELLAZ, négociant, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'entrepôt de matériaux pour construction, que monsieur Robellaz exploitait à Monaco, rue du Port.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 7 octobre 1894

MENTON, cut. <i>Rose-Marie</i> , fr., c. Confortini,	charbon
SAINT-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	vin.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	sable.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Jeune-Louis</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Comte,	id.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Tante</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Martin,	id.

Départs du 1^{er} au 7 octobre

CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Jeune-Louis</i> , fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Comte,	id.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Roux,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Martin,	id.

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borriigo — MENTON
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris. Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes. Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers. ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement. Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGE

SAISON D'ÉTÉ; PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée — On parle toutes les langues

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
POUR 1894

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS
Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE
Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

LEÇONS DE FRANÇAIS

M^{lle} LÉONTINE POIVEY
DIPLOMÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX
MONACO — Square Nave — CONDAMINE

COURS et LEÇONS

POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES
LITTÉRAIRE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :
1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.
2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1894